



accrochage barriere télépéage

Par **fabyene**, le **26/10/2012** à **20:45**

Bonjour,

je souhaiterais être conseillée sur la conduite à tenir suite à un incident à l'entrée d'un péage; c'était un jour férié et je tractais un van.

J'étais distraite et comme j'emprunte régulièrement la voie télépéage je n'ai pas fait attention et me suis engagée...

J'ai accroché le vélux du toit de mon van sur la barrière avec les picots qui tombent et ai du reculer pour me dégager..

Le vélux a sauté (car mon van devait faire un peu plus de 1.90m de hauteur)je suis sortie de mon véhicule et ai constaté qu'effectivement j'avais tordu la barre de limitation de hauteur... un monsieur est sorti de sa cabine et m'a demandé mon num de tel et a relevé ma plaque d'immatriculation. Comme je tractais un cheval qui commençait a s'énerver dans le van et comme s'était un jour férié, j'ai demandé au mr de repasser le soir même. Il a accepté mais le soir n'a pas répondu à mon appel sur sa cabine. Je suis repassée le lendemain et celui ci m'a dit avoir envoyé la déclaration et m'a demandé de remplir une réclamation pour que la société 'escota' me contacte rapidement. Entre temps j'ai contacté une personne responsable du réseau qui m'a dit aller voir les dégats et m'envoyer un devis. Lorsque j'ai reçu le devis, j'ai été surprise de voir que la société me réclamait 3400€ pour le changement de l'arceau complet: panneaux d'aluminium etc.. ce changement inclue aussi l'intervention d'une grue et de 3 techniciens... Alors que moi, j'ai accroché seulement la barrière! j'ai rappelé le responsable qui m'a dit qu'il s'en occupait mais en fait ne s'est rien occupé du tout! et ce matin je reçois un recommandé avec avis de réception me demandant de payer la totalité!

je suis dégoutée car n'étant pas procédurière, je n'ai pas pris de photo avec la date du jour , et je sais aussi que la barrière a été changée (mais je suis presque persuadée que les panneaux non car toujours les mêmes éraflures qu'en avril qui n'était pas de moi je le précise!) bref c'est facile de demander à un client de payer ou de prouver que ce qu'on nous réclame n'est pas dû, mais que dois je faire contre cette grosse société qui assermente son personnel (qui en plus fais une fausse déclaration!)je trouve cela injuste et surtout très cher pour une erreur qui est peut être bête mais je pense humaine... pouvez vous me conseiller? merci d'avance

Par **youris**, le **26/10/2012** à **23:04**

bjr,
qu'en pensez vous votre assurance automobile ?
cdt

Par **janus2fr**, le **27/10/2012** à **08:11**

Bonjour,

Puisque je suppose que vous avez déclaré ce sinistre à l'assurance, vous lui transmettez la facture. C'est elle qui se débrouillera...

Par **fabyene**, le **30/10/2012** à **20:25**

bonjour , mon assurance pense comme moi que c'est injuste de devoir payer faute de preuves, mais est d'accord pour prendre en charge le coût des dépenses... le problème c'est que je vais devoir payer un malus sur mon assurance pendant un bon moment!

Par **janus2fr**, le **31/10/2012** à **07:38**

Bonjour,

Le malus n'a rien à voir avec la somme déboursée par l'assurance.

Un accident responsable, c'est 25% de malus, que l'assurance ait à débourser 100€ ou 1000000€...